

Bulletin Académique
N°11
SNUEP-FSU
14 novembre 2011

26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux
05 56 68 98 91
snuepaquitaine@gmail.com
<http://www.bordeaux.snuep.com/>

Carte des formations : mobilisation générale

Aujourd'hui, tous les proviseurs ont eu connaissance du projet de la carte des formations.

Selon les premières remontées, de nombreuses suppressions de structures et des réductions de capacité d'accueil sont proposées par le Rectorat. Nos représentants locaux ont fait un travail considérable pour récolter les différentes informations.

Nous vous rappelons que le SNUEP-FSU a déposé un préavis de grève à partir du 2 novembre. Il court jusqu'au jour où on le lèvera et vous êtes donc couvert pour toute action envisagée avec les collègues. C'est le moment d'agir pour défendre l'enseignement professionnel public.

La casse de l'enseignement professionnel continue.

Le budget 2012 se traduit dans les LP, SEP, SEGPA et EREA par des milliers de suppressions de postes supplémentaires : l'idéologie que porte la politique du gouvernement a abouti à la généralisation du Bac pro 3 ans l'unique but de réaliser des économies sur le dos des élèves souvent de milieux modestes, précisément ceux qui ont le plus besoin de l'école.

Outre la dégradation des diplômes induite par la généralisation des CCF, les attaques contre l'EPP se poursuivent avec l'annonce par le couple Sarkozy-Morano de la généralisation en apprentissage de la dernière année de Bac Pro : autant de suppressions de postes à venir. La dégradation des conditions d'études et de travail dans l'EPP se poursuit. On s'achemine vers la dénaturation de nos missions. En outre, l'apprentissage constitue une niche sociale et fiscale coûteuse et inefficace.

L'acte III de la décentralisation porté par les régions pour récupérer la formation professionnelle dans son ensemble s'inscrit dans les mêmes perspectives : en finir avec l'enseignement professionnel public et laïque.

**Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien!**

Mutations Inter-Académiques / Calendrier

10/11/2011 : Parution du BO Spécial Mutations à télécharger sur notre site

17/11/2011 - 06/12/2011 : Saisie des vœux sur SIAM pour le mouvement inter et pour les postes spécifiques

09/01/2012 - 20/01/2012 : Dates prévues pour les Groupes de travail académiques qui valident les barèmes pour le mouvement inter

01/02/2012 - 08/02/2012 : Groupes de travail mouvement spécifique : propositions d'affectation

05/03/2012 - 15/03/2012 : Résultats du mouvement inter, tous corps confondus

Le SNUEP-FSU organise plusieurs réunions mutations à partir du 10 novembre pour les titulaires et stagiaires.

- 17 novembre de 12h à 14h / Salle E 303
- 24 novembre de 12h à 14h / Salle E 302
- Le mardi 22/11 de 9h à 12h30 : à VILLENEUVE SUR LOT
- Le mardi 22/11 de 14h à 17h : à BERGERAC
- Le jeudi 1er décembre de 14h à 17h :à ORTHEZ
- Le jeudi 1er décembre de 14h à 17h :à MERIGNAC

Vous en trouverez la liste avec dates, lieux et autorisation d'absence sur notre site académique.

Élections professionnelles : la FSU confirme sa position, le SNUEP-FSU est en nette progression.

Les élections professionnelles viennent de se dérouler. La FSU avec ses syndicats confirme très largement sa place de première organisation aux élections du Comité Technique Ministériel et des différentes Commissions Administratives Paritaires à l'Éducation nationale.

Pour autant, la FSU et le SNUEP-FSU ne se satisfont pas des dysfonctionnements graves qui sont apparus au cours de ces élections : des dizaines de milliers de personnels ont été empêchés de voter, l'ensemble de nos collègues n'ont ainsi pas pu participer démocratiquement à l'élection de leurs représentants. Au total, on aboutit à une baisse de plus de 20 points de participation par rapport à 2008 (vote papier), ce qui est totalement anormal.

Le SNUEP-FSU s'est associé à la FSU pour demander une commission d'enquête administrative au ministre de l'Éducation nationale pour faire toute la lumière sur cette situation. Il attend du ministre qu'il mette rapidement en place cette commission. Il continuera à porter son mandat de retour à un vote à l'urne.

Malgré ces difficultés, en confortant la FSU et en faisant nettement progresser le SNUEP-FSU, les personnels ont choisi un syndicalisme combatif, revendicatif, et au plus près de la réalité de nos métiers.

Du fait de la baisse des votants, tous les syndicats ont perdu des voix. Le recul est significatif pour 3 d'entre eux : - 25,5 % pour le Sgen, - 28,5 % pour la CGT et - 46,6 % pour le Snetaa-FO (passant de 14 618 à 6 810 voix) alors que le SNUEP-FSU ne perd que 8,8 % des voix.

L'augmentation de la représentation du SNUEP-FSU conforte le syndicat sur ses positions et dans ses mandats. La baisse significative des syndicats qui ont signé le protocole d'accord pour la généralisation du Bac Pro 3 ans est le véritable signe que la politique du gouvernement est rejetée par une majorité de personnel.

En fait, Le SNUEP-FSU est le seul à progresser significativement passant de 11,6 % à 15,5 % des votes exprimés. Il gagne 16 sièges dans les académies (Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Fd, Dijon, Guyane, Lille, Limoges, Montpellier, Nice, Orléans-T, Reims, Rennes, Toulouse) et arrive à gagner un deuxième siège en CAPN. Le SNUEP-FSU compte bien s'appuyer sur cette représentativité renforcée pour continuer à défendre toujours plus efficacement l'enseignement professionnel public et ses personnels.

Action sociale dans la Fonction Publique d'Etat : DEUX AVANCEES A METTRE AU CREDIT DE L'ACTION SYNDICALE

1) Chèques-Vacances : à la demande des organisations syndicales, dont la FSU, première dans la Fonction Publique d'Etat, une réforme de cette prestation a été négociée et votée à l'unanimité au CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale), permettant d'élargir l'accès des fonctionnaires aux Chèques-Vacances.

Un site internet dédié présente l'ensemble des éléments nécessaires : guide d'utilisation, conditions d'accès, simulations et le formulaire d'inscription :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

2) CESU garde d'enfants : à la demande des organisations syndicales, le Ministre de la Fonction Publique a annoncé lors du CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale) du 25 octobre 2011 une revalorisation de 8,77% avec effet rétroactif au 01/01/11 de cette prestation sociale, dont le taux était inchangé depuis des années

Un site internet dédié présente l'ensemble des éléments nécessaires : guide d'utilisation, conditions d'accès et formulaire en ligne :

<http://www.cesu-fonctionpublique.fr/>

Nos commissaires paritaires :

- Jean-Luc Massias (HC) et Elisabeth Quéraud (CN), titulaires
- Pierre Verdeyrou (HC) et Christelle Rey (CN), suppléants